

École secondaire:	Date de remise:
Nom et prénom:	Groupe:

Je vous salue salope

La misogynie à l'ère du numérique

Questionnaire et réflexion sur les droits des femmes et l'égalité à l'ère du numérique

Mise en contexte: Le documentaire de Léa Clermont-Dion et Guylaine Maroist présente les enjeux de respect et d'égalité des droits des femmes dans l'environnement numérique (en ligne, réseaux sociaux...), en soulignant les failles de ces systèmes. L'objectif du documentaire est de vous conscientiser à ces enjeux et de vous amener à réfléchir sur les conséquences, individuelles et sociales, de ce phénomène - le **cyberharcèlement** - et d'envisager des pistes de solutions afin de favoriser un climat plus sain sur les réseaux sociaux.

Énoncé féministe qui sert de base ou/et de fondation à ce documentaire

Les femmes ont une multitude de combats à mener afin de jouir des mêmes droits que les hommes. Or les systèmes ne sont pas adaptés à leurs besoins en matière d'égalité et de respect de leurs droits. Le fonctionnement du système de justice dans les cas d'agression sexuelle, la prise pour acquis de l'équité salariale (c'est une lutte à finir dans encore plusieurs milieux) et l'exploitation de l'anonymat que procure Internet afin de se livrer à des comportements et des propos misogynes ne sont que quelques exemples des problèmes systémiques dénoncés par les mouvements féministes à l'ère post-me-too.

Définitions:

- a) **Misogynie** : Qui éprouve du mépris, voire de la haine, pour les femmes; qui témoigne de ce mépris. (Larousse)
- b) **Mouvement #MeToo (#MoiAussi)**: Le mouvement #MeToo est un mouvement social encourageant la prise de parole des femmes, dans le but de faire savoir que les agressions sexuelles et les viols sont plus courants que ce que l'on pense, et de permettre aux victimes de s'exprimer sur le sujet. (Wikipédia)

Consignes pour le visionnement du documentaire:

- Lisez une première fois les questions avant de visionner le documentaire.
- Pendant le visionnement, notez des mots clés ou des éléments de réponse pour le plus de questions possibles.
- Au cours suivant, après le visionnement, complétez vos réponses en vous basant sur vos notes et votre compréhension du documentaire. (Cet exercice peut se faire en groupe de 3 ou 4)
- Assurez-vous que vos réponses sont formulées sous forme de phrases complètes (sujet - verbe - complément) et cohérentes et que vos idées y sont clairement exprimées.
- Si cet exercice se fait en groupe, remettez **une seule copie** par équipe. (Identifiez chaque coéquipier)
- Cet exercice est noté. Soyez donc attentif durant le visionnement.

Bon visionnement!

1. Donnez un exemple de situation ou d'agression dont les femmes sont victimes et qui sont souvent banalisées ou même niées.

Réponses : Discrimination, Harcèlement, Propos diffamatoires violents ou haineux, Viol

2. Quelles formes prennent le plus souvent ces actes en ligne ?

Réponses : Campagne de salissage, Dénigrement systématique, Insultes, Menaces d'agressions sexuelles, Menaces de mort, Messages haineux

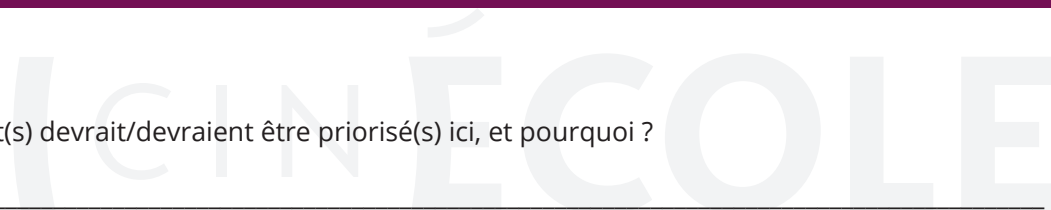
Pour les questions 3 et 4, utilisez les listes de droits et libertés fondamentaux en annexe à la fin du document.

3. Quel droit revendiquent les personnes qui commettent ces actes ? Expliquez / justifiez votre réponse.

Réponse : Le droit à la liberté d'expression

4. Quels droits fondamentaux (minimum 2) peuvent être brimés par de tels actes ou propos ? Expliquez / justifiez votre réponse pour chacun d'eux.

Réponses : le droit à la non-discrimination, le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne, le droit de prendre part aux affaires publiques, le droit de participer à la vie culturelle, le droit de mener des recherches scientifiques et des activités créatrices



5. Selon vous, quel(s) droit(s) devrait/devraient être priorisé(s) ici, et pourquoi ?

Réponses : les droits des femmes étant donné que le droit à la liberté d'expression a des limites légales et certaines prises de paroles peuvent être considérées comme des crimes (incitation à la haine, à la violence, menaces, atteinte à la réputation / propos mensongers)

6. Qu'est-ce que la normalisation d'un comportement ?

Réponse : Rendre un comportement normal et accepté par la société, par tout le monde, via différents procédés, notamment par la surexposition (visibilité disproportionnée) ou la non-condamnation de ces comportements

7. Comment les réseaux sociaux favorisent-ils la normalisation de tels comportements envers les femmes ?

Réponse : L'absence de conséquences négatives pour l'auteur, le manque d'encadrement et de surveillance des publications, la facilité d'accès à l'anonymat en ligne (VPN, Pseudos, Faux comptes, etc.), le côté encouragé de ces comportements par les différents systèmes de récompense des plateformes (partages, likes, follows, et autres systèmes d'émulation)

8. Selon vous, quelle est la motivation d'une personne qui pose de tels actes / tient de tels propos en ligne ?

Réponses : Attirer l'attention, choquer/provoquer, décourager l'expression et la vie publique des femmes, évacuer/exprimer une frustration, se sentir dominant dans un rapport de pouvoir, le simple plaisir de susciter une réaction, le sentiment d'exister

9. Quels effets ce genre de propos ou d'actes peuvent avoir sur la victime?

Réponses : Changement de carrière, Détérioration des relations de couple, pensées suicidaires (possible passage à l'acte), perte de réputation / d'opportunité de carrière, perte d'estime de soi, renoncement à la vie publique / en ligne, sentiment d'insécurité

10. Pourquoi la très grande majorité de ces actes/agressions en ligne reste impuni?

Réponses : Anonymat accessible en ligne, lois désuètes / inadaptées à la réalité numérique, manque de mordant dans les lois et d'effectifs policiers spécialisés dans les crimes numériques, manque de volonté / difficulté des plateformes d'encadrer les contenus, non-dénonciation par manque de ressource ou crainte (légitime) d'être frustré par la prise en charge de la situation par le système de justice

11. Au-delà des victimes directes de ces actes et de l'impact sur leurs vies personnelles, quels dangers ou implications est-ce que la normalisation des comportements et propos violents ou haineux sur internet envers les femmes peuvent avoir sur la société ?

Réponses : Recul des droits des femmes, de leur prise de parole dans l'espace public, de l'expression d'une diversité de points de vue, banalisation de la violence faite aux femmes, reconstruction ou maintien de la culture du viol, etc.

12. En tant que société, comment peut-on faire pour changer la situation; quels sont les responsabilités et les intérêts des individus, des entreprises de médias sociaux et des gouvernements à agir pour corriger la situation ?

a.1 Individus : Responsabilités :

Réponses : Ne pas créer ou encourager ce genre d'actes/de contenu, dénoncer en ligne ET aux autorités les situations dont ils sont témoins/victimes, réfléchir à leurs comportements en ligne et se demander s'ils tiendraient de tels propos en personne.

a.2 Individus : Intérêts :

Réponses : Avoir le sentiment d'avoir fait une bonne action et/ou d'avoir posé le geste qui correspond à nos valeurs, reprendre le contrôle de sa vie, augmenter son sentiment de sécurité dans les environnements numériques

b.1 Médias sociaux : Responsabilités :

Réponses : Mieux encadrer et punir les prises de paroles qui briment les droits fondamentaux de leurs utilisateurs. Être responsables des contenus publiés/disponibles sur leurs plateformes

b.2 Médias sociaux : Intérêts :

Réponses : Redorer leur image auprès du public en paraissant comme des milieux sains et ayant une certaine éthique. Éviter d'être poursuivis pour des publications et les conséquences bien réelles de celles-ci sur la vie de leurs utilisateurs. Offrir un environnement d'expression en ligne qui attire plus d'utilisateurs parce que ceux-ci s'y sentent davantage respectés et en sécurité

c.1 Gouvernements : Responsabilités :

Réponses : Faire respecter leurs propres lois et chartes des droits dans les environnements numériques comme physiques, assurer le sentiment de sécurité et la possibilité d'épanouissement de tous ses citoyens (CITOYENNES) dans toutes les sphères de leur vie (publique comme privée). Mettre à jour leurs outils juridiques (lois) afin d'être à jour avec les enjeux contemporains (univers numérique)

c.2 Gouvernements : Intérêts :

Réponses : avoir une vie démocratique saine et égalitaire où toutes les opinions et idées peuvent être exprimées et où la diversité de points de vue exprimés et débattus de façon saine mène à une plus grande cohésion sociale et une meilleure réflexion sur les chemins à suivre en tant que société

13. Question de réflexion : Réaliser que ce phénomène se retrouve dans toutes les cultures, n'est-ce pas un peu décourageant de notre époque ? Justifiez / Expliquez votre réponse.

Annexe : Liste des droits humains de l'Organisation des Nations Unies (ONU)

Source : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
<https://www.ohchr.org/fr/what-are-human-rights/international-bill-human-rights>

**Pacte international relatif
aux droits économiques, sociaux et culturels**

- le droit à la non-discrimination
- le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes
- le droit à la vie
- le droit de ne pas être soumis à la torture
- le droit de ne pas être tenu en esclavage
- le droit à la liberté et à la sécurité de sa personne
- le droit d'être traité avec humanité en détention
- le droit de circuler librement
- le droit pour les non-ressortissants de ne pas subir d'expulsion arbitraire
- le droit à un procès équitable
- le droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique
- le droit à la vie privée
- le droit à la liberté de religion et de conviction
- le droit à la liberté d'expression
- le droit de réunion pacifique
- le droit à la liberté d'association
- le droit de se marier et de fonder une famille
- le droit des enfants d'être enregistrés après leur naissance et d'acquérir une nationalité
- le droit de prendre part aux affaires publiques
- le droit à l'égalité devant la loi
- les droits des minorités

**Pacte international relatif
aux droits civils et politiques**

- le droit à la non-discrimination
- le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes
- le droit au travail
- le droit de choisir et d'accepter un travail
- le droit à des conditions de travail justes et favorables
- le droit de former des syndicats
- le droit de faire grève
- le droit à la sécurité sociale
- le droit des mères à une protection particulière avant et après la naissance
- le droit des enfants d'être protégés contre l'exploitation économique et sociale
- le droit à un niveau de vie suffisant
- le droit d'être à l'abri de la faim
- le droit à la santé
- le droit à l'éducation
- le droit des parents de choisir la scolarité de leurs enfants
- le droit de participer à la vie culturelle
- le droit de bénéficier du progrès scientifique
- le droit des auteurs de bénéficier de la protection des intérêts moraux et matériels de leurs œuvres
- le droit de mener des recherches scientifiques et des activités créatrices